

Bourses ASIQ 2009-2010



Code d'éthique à l'usage du concours des bourses d'études

Tous les étudiants désirant participer au concours des bourses d'études 2009-2010 de l'ASIQ doivent, sans exception, adhérer au code d'éthique suivant. Ce code n'est pas destiné à régir les comportements spécifiques mais constitue un guide de haut niveau dont le but est de s'assurer de la conformité des travaux aux bonnes pratiques généralement recommandées par l'industrie.

Les règles, somme toute simples, sont les suivantes :

Règles	Énoncés
<i>Agir en toute légalité, en toutes circonstances</i>	Les travaux soumis ne doivent pas être le fruit d'actes de piratage ou de toute autre gestion illégale selon les lois du Québec, du Canada ou de tout autre pays dans le monde. Le piratage éthique dans un laboratoire en circuit fermé est toléré, pourvu que la légalité ait été démontrée.
<i>Respecter le principe de la protection des renseignements personnels</i>	Les travaux soumis ne doivent pas avoir été élaborés en violant le principe de la protection des renseignements personnels et ne doivent pas non plus servir à cette fin dans le futur.
<i>L'ingénierie sociale n'est pas tolérée</i>	Tous les travaux soumis ne doivent pas avoir été obtenus en utilisant l'ingénierie sociale (usurpation d'identité) ou contribuer à le faire.
<i>Respecter les brevets et les droits d'auteur ainsi que les licences d'utilisation des logiciels, de l'équipement et de l'information.</i>	Les travaux soumis ne doivent pas contribuer à violer les brevets et les droits d'auteur sur les logiciels, l'équipement et l'information.
<i>Usage futur des résultats</i>	En s'inscrivant à ce concours, les participants s'engagent à ne pas utiliser à des fins illégales les résultats présentés soit par eux-mêmes ou par tout autre candidat ou équipe.

Rappel important

Il est bon de rappeler que chaque participant est aussi soumis aux règles d'éthique et de comportement de son établissement d'enseignement. Si l'une des règles ci-dessus venait en contradiction avec celles-ci, l'interprétation la plus rigoureuse du point de vue de la sécurité et de la protection des systèmes, des personnes et des informations sera appliquée pour les fins de ce concours.

Chaque participant est tenu de signer le formulaire et de le remettre au représentant de l'institution concernée lors de l'inscription au concours des bourses d'études.

Pour de plus amples renseignements

Pour toute question concernant ces règles et leur application, consulter le représentant de votre institution pour le concours ou directement l'ASIQ à l'adresse suivante : administration@asiq.org ou au numéro (418) 621-0464.

Signature : _____ Date : _____

Nom et prénom : _____ Courriel : _____
(en lettre moulées)

Adresse civique : _____ Ville : _____ Code postal _____

Nom de l'institution : _____ Nom du programme : _____